



En France, 6 % de la **CONSOMMATION D'EAU POTABLE** d'un foyer sont dédiés à des usages extérieurs (source ADEME)

RÉCUP'EAU 76

L'EAU POTABLE EST PRÉCIEUSE,
UTILISONS L'EAU DE PLUIE !

Votre Département
vous aide avec une **PRIME**
pour la mise en place
d'un récupérateur d'eau

de 150 €
à 1 000 €



76
SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT

Pour en savoir plus :
www.seinamaritime.fr/recupeau76

L'EAU POTABLE EST PRÉCIEUSE, UTILISONS L'EAU DE PLUIE !



Pourquoi récupérer l'eau de pluie ?

Économiser l'eau potable pour les usages extérieurs :

- Arroser le jardin et le potager avec une eau non chlorée et non calcaire.
- Nettoyer les surfaces extérieures (terrasses, cours, allées...).

Disposer d'une réserve d'eau durant les périodes de sécheresse et les restrictions d'usage de l'eau.



Quels types d'équipements sont aidés ?

Les **récupérateurs aériens** :

- Capacité minimale de 1 000 L
- Aide maximale de 150 €

Les **récupérateurs enterrés** :

- Capacité minimale de 3 000 L
- Aide maximale de 1 000 €



Seuls les achats effectués après le 1^{er} juillet 2024 sont concernés.



Qui peut demander cette aide ?

Les propriétaires occupants résidant en Seine-Maritime, sous conditions de ressources.

* Voir conditions sur :
www.seinamaritime.fr/aides-et-demarches/recupeau76/



76
SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT